

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 23 FEVRIER 2022 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 23 FEVRIER à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 11 février 2022, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

Étaient représentés :

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.
M. DEGUIN Gérard pouvoir à M. VIDAL Jean-Christophe.
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. BRUGIDOU David pouvoir à M. COUDERC Patrick.
M. SCHEIFF Yanik pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

Absents :

Mme LAFFAGE Stéphanie.
Mme DUMONT Pauline.

Monsieur JEANNE Vincent a été désigné secrétaire de séance.

2022.24 OBJET : MUTUALISATION DE LA CANTINE DES ECOLES DU BOURG, CREATION D'UNE SALLE D'ACTIVITE SPORTIVE, REAMENAGEMENT DE L'ECOLE F. MITTERRAND - DEMANDE DE SUBVENTION 2022 AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) / FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL).

VOTE : Pour : 27

Mes chers collègues,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2021, nous avons approuvé la délibération n° 2021.81 pour solliciter une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'extension et de réaménagement des écoles du bourg.

Ce projet qui comportait initialement une seule et unique tranche doit se décomposer en deux tranches pour faciliter son exécution sans pour cela modifier son coût global.

Ainsi, les travaux débuteront comme prévu en mars 2022 et se termineront fin du premier trimestre 2023. Il se décomposeront de la façon suivante pour un coût prévisionnel de :

- Tranche 1 : Ecole Maternelle et gymnase Brassens (début) pour 745 400 HT €
- Tranche 2 : Ecole primaire et gymnase Brassens (fin) pour 744 300 HT €

L'estimation totale des travaux établie par le Cabinet d'architecture ARCHI CONSEIL s'élève à 1 400 000 € HT auxquels s'ajoute 89 700 € HT de maîtrise d'œuvre (**plans de financement en ANNEXE**).

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, d'autoriser Madame Le Maire à demander auprès de Monsieur Le Préfet une subvention au taux de 40 % **au titre de la DETR / FSIL 2022 et 2023 :**

- Crédit 2022 pour la tranche 1 : de **298 160 €** soit 40 % de 745 400 € HT
- Crédit 2023 pour la tranche 2 : de **297 720 €** soit 40 % de 744 300 € HT

Je vous remercie de bien vouloir délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

AUTORISE Madame Le Maire à demander auprès de Monsieur Le Préfet une subvention au taux de 40 % **au titre de la DETR / FSIL 2022 et 2023 :**

- Crédit 2022 pour la tranche 1 : de **298 160 €** soit 40 % de 745 400 € HT
- Crédit 2023 pour la tranche 2 : de **297 720 €** soit 40 % de 744 300 € HT

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 1^{er} mars 2022

Pour copie conforme,
Madame Le Maire,
Laurence LAMY

